

**GODDING** (*Robert Georges Constant*), Avocat, Membre du Conseil colonial, Sénateur, Ministre des Colonies (Anvers, 8.11.1883 - Léopoldville, 6.12.1953). Fils d'Auguste Théodore et de Casteels, Joséphine.

Né à Anvers le 8 novembre 1883, d'une famille anversoise, Robert Godding fit de brillantes études à l'Athénée d'Anvers, puis à l'Université Libre de Bruxelles. Il conquit, le 14 juillet 1908, le diplôme de docteur en droit et s'inscrivit comme stagiaire au barreau d'Anvers, le 3 octobre de la même année. Il eut comme patron Louis Franck. A la date du 11 novembre 1911, il fut inscrit au tableau de l'Ordre.

Robert Godding devint ensuite le collaborateur et l'ami du bâtonnier Charles Bauss, dont il épousa la fille Hélène, en 1912.

En 1914, il s'engagea comme volontaire de guerre. Il fut attaché notamment en qualité de conseiller juridique près l'armée britannique à Poperinge, fonction qu'il poursuivit à l'armistice près le gouverneur militaire de la province d'Anvers. L'octroi de la chevalerie de l'Ordre de la Couronne et de la Croix de Guerre avec palmes témoigne des services qu'il rendit.

En 1919, Robert Godding quitta le barreau et se consacra aux affaires coloniales. Le Conseil de l'Ordre l'admit à l'honorariat, le 4 décembre 1935.

Nommé membre du Conseil Colonial le 23 mars 1932, il dut bientôt abandonner cette fonction, ayant été élu sénateur à la fin de la même année.

Une bonne partie de sa vie fut en effet consacrée à la politique. Fils d'un conseiller communal libéral d'Anvers, Robert Godding était lui-même un libéral convaincu. En 1902, avec ses amis Edouard Pecher, Richard Kreglinger, Louis Joris, Eric Sasse, il fonda la « Ligue de la jeunesse libérale » (dont il devint par la suite le président) qui fournit au pays nombre de mandataires et chefs libéraux. Il fut également secrétaire de la « Ligue démocratique et progressiste » d'Anvers.

De 1902 à 1912 il consacra le meilleur de ses efforts à la propagande libérale dans les campagnes.

Cette activité sur le plan politique l'amena à être élu, en 1932, comme sénateur provincial libéral d'Anvers. Il fut réélu successivement en 1936 comme sénateur de l'arrondissement d'Anvers, en 1939 comme sénateur provincial d'Anvers et en 1946 comme sénateur de l'arrondissement d'Anvers. Il resta au Sénat jusqu'en 1949, lorsqu'il décida de quitter la vie politique.

Dès le début, il fut membre de la Commission des Finances et de la Commission des Colonies (puis vice-président de celle-ci), ainsi que de la Commission des naturalisations. Sa participation aux travaux du Sénat fut très active, ainsi qu'en fait foi la liste des propositions de loi dues à son initiative et des rapports qu'il présenta. A signaler tout particulièrement, son dernier et important rapport sur le projet de loi approuvant le traité intervenu entre la Belgique et l'O.N.U., relatif à l'accord de tutelle sur le Ruanda-Urundi.

Ces rapports, ainsi que les nombreuses interventions qu'il fit lors des débats parlementaires, témoignent d'une connaissance approfondie du sujet traité, de clarté et de précision dans la forme. Il savait ne jamais manquer à la courtoisie dans la discussion.

L'orientation de sa carrière vers les problèmes de l'Afrique centrale se dessina dès le début de sa collaboration à l'une des plus anciennes maisons de commerce d'Anvers, la firme G. & C. Kreglinger. C'est ainsi qu'en sa qualité d'administrateur délégué de la S.A. de Cultures au Congo belge, il entreprit dès 1924 de nombreux voyages d'études au Congo et dans l'Est africain.

Il fut nommé en 1926 membre du Comité de direction de la Régie des Plantations de la Colonie, puis membre du Comité de direction de l'Institut

national pour l'Etude agronomique du Congo belge (INEAC). Le 4 avril 1938, il succéda à son oncle Louis Franck comme président du Conseil d'administration de l'Université coloniale (le futur Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer, ou INUTOM).

En mai 1940, Robert Godding suivit le gouvernement à Bordeaux. Il était convaincu que l'armistice français n'empêchait pas la poursuite de la guerre par la Grande-Bretagne et que le Congo y participerait. Il parvint, avec sa femme et ses cinq enfants, à s'embarquer à Lisbonne pour la colonie.

Il y résida jusqu'après la guerre et sa maison de l'avenue Strauch, à Léopoldville, fut très vite un centre de ralliement de ceux qui, au Congo, s'opposaient à l'attentisme et au neutralisme. Il milita activement pour une participation du Congo à l'effort de guerre des Alliés. Durant toute la guerre, il collabora étroitement avec le gouverneur général Pierre Ryckmans, en assumant notamment la présidence de diverses commissions. Tout en demeurant fort discret, il eut une heureuse action sur la vie administrative du Congo.

C'est à l'initiative de Robert Godding que fut ouverte une souscription dont le produit de 44 millions, atteint en peu de mois, permit au Congo d'offrir à la Grande-Bretagne 44 avions de combat « Spitfire » qui furent mis à la disposition des escadrilles belges. C'est lui également qui lança l'idée de l'envoi, à partir du Portugal, de vivres en pays occupé. Un très grand nombre de ces colis purent ainsi être expédiés.

Lors des événements qui conduisirent, à Brazzaville, au ralliement de l'Afrique Equatoriale Française au général de Gaulle, Robert Godding joua un rôle qui fut reconnu par sa promotion à la dignité de Grand officier de la Légion d'Honneur.

Rentré du Congo en septembre 1944, il fut chargé en mars 1945 par le premier ministre Achille Van Acker d'une mission d'information au Congo pour y préparer le voyage d'une délégation parlementaire.

C'est à Léopoldville que, le 2 août 1945, Robert Godding apprit que le Prince Régent lui confiait le portefeuille des Colonies. Il fut à la tête de ce ministère jusqu'au 20 mars 1947 — avec une interruption de trois semaines du 13 au 31 mars 1946 (durant laquelle M. Craeybeckx assuma les responsabilités de ce portefeuille dans le cabinet Spaak).

Parmi les idées directrices de sa politique durant cette période, on perçoit une tendance à harmoniser les intérêts légitimes des Blancs établis au Congo avec les intérêts primordiaux des indigènes. Il déclara d'emblée qu'il entendait être non pas seulement le ministre des Colonies de Belgique, mais aussi le ministre de la Colonie en Belgique.

Dans le domaine administratif, il visait à réaliser une décentralisation entre le Département et le Gouvernement général, et une décentralisation des services au Congo même. Il n'eut pas le temps d'achever cette opération, qui se heurta d'ailleurs d'emblée à l'opposition de l'administration métropolitaine, qui voyait d'un mauvais œil l'installation en Afrique même de certains leviers de commande.

Dans le domaine économique, il pratiqua une politique hardie de valorisation des ressources du Congo. Il contribua, au mieux des intérêts du Congo et de la Belgique, à l'approvisionnement de la métropole et à la reprise de sa vie économique.

Dans le domaine social, on ne saurait passer sous silence les nombreux arrêtés et décrets pris en faveur des employés blancs, en vue de les assurer contre les accidents de travail et l'invalidité, créant en leur faveur un système complet de pensions de vieillesse. Il créa une commission pour réviser le Décret sur le contrat d'emploi. Il apporta de substantielles améliorations à la situation matérielle des vétérans coloniaux, des veuves et des orphelins.

Une « Commission des mulâtres » fut instituée. Ses travaux aboutirent à faire reconnaître aux mulâtres l'action en recherche de paternité, ou, lorsque celle-ci s'avérait impossible, une action alimentaire.

Il introduisit au Congo une législation sociale en faveur des travailleurs indigènes ; les syndicats furent autorisés, des conseils d'entreprise créés.

Il prépara la création du Fonds du Bien-Être Indigène (FBEI) auquel il fit allouer comme dotation une somme de 2 milliards de francs provenant du remboursement par l'Etat belge des avances faites par le Congo, pendant la guerre, pour la défense nationale.

Il prépara également la création de l'Institut de Recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC). Les arrêtés créant le FBEI et l'IRSAC étaient prêts à être signés lorsqu'il quitta le ministère des Colonies.

Le sort des colons européens lui tenait particulièrement à cœur. Pendant 30 ans, il avait en effet suivi au Congo les efforts de ceux qui devaient vivre du produit de leurs initiatives personnelles et courir le risque d'une existence que personne ne leur assure. Il réunit à Bruxelles une « Commission du colonat », où siégeaient des représentants des colons. Malgré toute la sollicitude qu'il leur témoignait, et son projet d'une intervention de l'Etat pour leur permettre de surmonter le cap des premières années, il précisait cependant comme suit sa pensée dans un discours au Sénat le 7 novembre 1945, alors qu'il était ministre des Colonies :

« Je ne voudrais pas cependant créer à ce sujet des illusions. Il ne faut pas croire que n'importe qui, même s'il n'a pas réussi en Belgique, ou surtout parce qu'il n'a pas réussi en Belgique, peut aller au Congo et, comme on l'a dit avec humour, aller regarder travailler les nègres et faire fortune en quelques années. Ce Congo-là, s'il a jamais existé, ce dont je doute, est loin derrière nous. Pour réussir au Congo, il faut de la santé, de l'intelligence, de l'endurance, des qualités d'initiative, de l'ardeur au travail et ce que j'appellerai l'acceptation du risque. »

Les deux réalisations qui lui tinrent le plus à cœur furent l'institution, dans les grands centres, de l'enseignement officiel laïc pour les enfants européens et assimilés (qui fut l'amorce de l'enseignement officiel laïc pour autochtones réalisé par le ministre Buisseret) et l'octroi de subsides pour l'enseignement, avec garanties quant aux conditions techniques et pédagogiques, aux missions chrétiennes de toutes confessions, les mettant ainsi sur pied d'égalité.

Lorsque R. Godding quitta le ministère des Colonies en 1947, des établissements d'enseignement à tous les degrés, avec section d'Athénée, avaient été ouverts à Léopoldville, Elisabethville, Costermansville (Bukavu) et Jadotville ; la création d'établissements semblables était décidée à Stanleyville et, pour l'enseignement primaire seul, à Matadi.

Le 18 avril 1947 il fut nommé président de l'INEAC.

Il ne se représenta plus aux élections de 1949.

Ayant (enfin) abandonné la politique, il se consacra désormais presque exclusivement aux activités coloniales.

Durant les dernières années de sa vie, il résidait tantôt dans sa propriété de Kapellen, près d'Anvers, tantôt dans la maison qu'il avait fait construire à Mulengezi, près de Bukavu.

D'une grande courtoisie, Robert Godding n'était cependant pas facile à pénétrer, et beaucoup pouvaient se tromper dans le jugement qu'ils portaient sur lui. Il excellait à cacher ses émotions, à conserver une vie intérieure intense qu'il sépara toujours de son activité publique. Celle-ci fut toujours inspirée et conduite par un cœur généreux et par un souci élevé du devoir. Libre-penseur, il n'en restait pas moins tolérant. Il rejetait toute forme de dictature. La primauté de l'individu restait pour lui essentielle. Esprit ouvert, curieux de tout expérimenter, sachant à l'occasion manier l'humour, il appliquait à la lettre les principes de ce libéralisme humaniste qui guida toutes ses actions.

*Distinctions honorifiques : Grand-officier de l'Ordre de Léopold ; Officier de l'Ordre de l'Étoile Africaine ; Chevalier de l'Ordre de la*

Couronne avec palme ; Croix de guerre 1914-1918 avec palme ; Grand officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ; Commandeur de l'Ordre d'Orange-Nassau ; Commandeur de l'Ordre du British Empire.

*Propositions de loi de R. Godding* : (1936/37) relative à la publication des lois ; (1935/36 et 1936/37) abrogeant et modifiant certaines dispositions des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus ; (1939/40) abrogeant l'article 32 de l'arrêté royal du 4 janvier 1940 relatif à la perception des droits d'enregistrement, de greffe et de timbre et à la tenue des registres dans les greffes ; (1939/40) instituant les grades et diplômes scientifiques de candidature et de licence en sciences coloniales et administratives ; (1939/40) modifiant en faveur des mobilisés les dispositions régissant la taxe de roulage ; (1944/45) instituant une commission chargée d'examiner le cas des intéressés qui n'ont pas fait la déclaration des billets de banque détenus par eux dans le délai prévu par l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 ; (1947/48) complétant les articles 35 et 52 de l'arrêté du Régent du 12 septembre 1946 et l'article 2 de l'arrêté du Régent du 14 septembre 1946 coordonnant les lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématûre.

*Rapporteur* : du projet de loi autorisant le ministre des Colonies à contracter un emprunt garanti par l'Etat belge ; des comptes généraux et budgétaires du Congo belge (des années 1908 à 1938) et du Ruanda-Urundi (des années 1920 à 1938) ; du projet de loi relatif à la révision temporaire et à la résiliation des baux commerciaux ; de projets de loi accordant la naturalisation ; du projet de loi relatif aux sociétés belges exploitant en Russie ; du projet de loi relatif aux impôts sur les revenus ; de projets de loi relatifs à diverses pensions ; du projet de loi relatif à l'importation des céréales ; du projet de loi relatif à un emprunt de la ligue des familles nombreuses ; du projet de loi portant suppression de la contribution nationale de crise à partir du milieu de l'année 1937 ; du budget des voies et moyens pour l'exercice 1940 ; du projet de loi concernant les accises et les douanes ; du projet de loi approuvant le traité intervenu entre la Belgique et l'O.N.U. relatif à l'accord de tutelle sur le Ruanda-Urundi.

*Articles publiés dans la presse du Congo belge, pendant la guerre 40-45* : Du gouvernement du Congo belge (suite de plusieurs articles). — De l'administration du Congo belge. — Organisation de la participation des coloniaux au gouvernement et à l'administration de la Colonie. — L'index. — La place de la France en Europe. — L'Union Anglo-Belge du Congo. — Un parlement africain (= celui du Nigeria). — Le Congo en 1943 — et après. — La préparation aux carrières coloniales. — Nos relations avec l'Union Sud-Africaine. — Franc congolais et franc belge.

*Discours et articles* : De libérale partij, «nationale» partij, *De Vlaamsche Gids*, nr 6, maart 1935, pp. 241-258; overdruk door Boekdrukkerij Van Uffelen & Delagarde, 20 pp. (1935). — Pour la vie moins chère : Une nouvelle politique automobile, *Imfit*, Bruxelles, 38 pp. (1935). — Les plantations de palmiers à huile de la Société anonyme de Cultures au Congo belge (en collaboration avec V. GOOSSENS). In : Comptes rendus et rapports du VII<sup>e</sup> Congrès international d'agriculture tropicale et subtropicale (septembre 1937), Paris, pp. 61-64. — La position du parti libéral, *L'Indépendance belge*, 15.3.1939. — Au balcon ? (Il faut constituer une armée nationale belge. Où au Congo ?) *L'Avenir colonial belge* (Léopoldville), 7-8.12.1941, pp. 1 & 2. — In the Belgian Congo, *Belgium*, 16.1.1942, n° 20, pp. 3-7. — A «Spitfire» subscription in the Belgian Congo, *Belgium* (New York) 16.4.1942, pp. 106-108. — Angleterre et Belgique à travers les âges (Discours prononcé à la séance constitutive de l'Union anglo-belge), *Le Courier d'Afrique* (Léopoldville), 30.7.1943, p. 6. — Au sujet du ravitaillement de la Belgique (Familles, besoins de la colonie), *L'Avenir colonial belge* (Léopoldville), 31.7.1943, p. 2. — L'envoi de colis à nos familles en Belgique, *Centre Afrique* (Costermansville), 19.8.1943, p. 10. — Le Congo belge (Radio Belgique, Londres, 22.9.1943), *Inbel* (Londres), 28.9.1943, n° 174, pp. 9-10. — La vie au Congo. Légende et réalité, *La Belgique indépendante* (Londres), 7.10.1943, p. 7. — Réformes à apporter au gouvernement de la colonie après la guerre (Expose fait devant l'Union des anciens étudiants de l'U.I.L.B. à Léopoldville, le 22.12.1943), *Rev. Univ. Libre Bruxelles* (Léopoldville), pp. 5-20 (1944). — Le Congo en 1943 et après, *Le Courier d'Afrique* (Léopoldville), 21.4.1944, p. 4. (Traduction d'un article paru en anglais dans *Message*). — La reprise de l'envoi de colis en Belgique (Radio Congo Belge), *Le Courier d'Afrique* (Léopoldville) 2.5.1944, p. 4. — L'impôt sur les bénéfices exceptionnels, *Le Courier d'Afrique*, (Léopoldville), 30-31.8.1944. — Nouvelle brimade du Corps expéditionnaire (Télégramme à M. Huysmans, président de l'Office parlementaire, à Londres, signé Godding, Van Remoortel, Belpaire, Brenez, Caprasse), *Le Courier d'Afrique*, 3-4.9.1944, p. 4. — La Commission pour le ravitaillement de la Belgique, *L'Avenir colonial belge* (Léopoldville), 14.9.1944, p. 2. — Interview : Le Sénateur R. Godding parle du Congo Belge, *L'Echo du Katanga* (Elsabeville), 7.11.1944, pp. 1 et 4 *Le Courier d'Afrique* (Léopoldville), 4.11.1944, p. 4. Extrait de *La Dernière Heure* (Bruxelles), 27.9.1944. — La préparation aux carrières coloniales, *Congo Belge* (Léopoldville), 1944, pp. 52-54. — Congo 1944, *Le Matin* (Anvers), 22.11.1944. — Le Congo en guerre, *Le Soir Illustré*, n° spécial (Noël 1944), 16 pp. — L'effort de guerre du Congo, *Rev. Militaire belge*, 30.1.1945. — Conférence sur le Congo belge, (Univ. Libre Brux., février 1945). — Discours prononcé à Anvers, à l'arrivée du premier navire apportant du ravitaillement du Congo (mars 1945). — Assistance sociale au Congo (Conférence à l'Ecole de service social d'Anvers, 25.10.1945). — Conditionnement d'air au Congo, assemblée plénière, 31.10.1945, *Bull. sénat. Inst. r. colon. belge*, 16 (3) : 520-525 (1945). — Discours prononcé devant le Parti libéral d'Anvers (4.11.1945). — Conférence sur le Congo, (Ecole de Service Social à Bruxelles, 13.11.1945), 12 pp. — Discours prononcé à l'occasion de la Manifestation R. Godding à Anvers, le 30.11.1945 (Une partie de ce discours a fait l'objet d'un tiré à part sous le titre «Epître aux conservateurs intelligents»). — Conférence sur le Congo, (Université Libre de Bruxelles, 10.12.1945), 20 pp. — Conférence sur le Congo, (Barreau de Charleroi, 22.12.1945), 43 pp. — Allocution adressée à la Cogésy, qui menace de faire grève (or, le décret sur les pensions est pris). Décembre 1945. — Articles publiés en vue des élections du 17.2.1946 : — «Ten strijd» ; — «Twee soorten van politiek» (op het gebied van lonen en salarissen) ; — «Soviets: vrijheid, democratie en gelijkheid?» ; — «Een woord aan de landbouwers» (8.2.1946) «Waarover gaat het?» (in deze kiesstrijd). N.I.R., 5.2.1946 ; — «De socialisten en wij» (*De Nieuwe Gaze*). — Allocution prononcée à la séance d'installation de la Commission de l'INEAC (25.5.1946). — Discours prononcé au Cercle Royal Africain (1.7.1946). — Une interview du Ministre des Colonies. Préoccupations principales, *Agence économique et financière* (Bruxelles), 17-18.8.1946, p. 1. — Sénat : discussion du budget métropolitain des Colonies : réponses aux questions du sénateur Van Remoortel, rapporteur. 29.10.1946. 29 pp. — Adminis-

tration of the Belgian Congo (Conférence au «Royal Institute of International Affairs» (Londres, King's College, 15.11.1946). In : Colonial Administration by European Powers, pp. 40-67) (1947). — Sénat : discours pour le budget des colonies : réponses aux interpellations. Novembre 1946. 51 pp. — Chambre des représentants : discussion du budget métropolitain des Colonies : réponses aux interpellations. 5.12.1946. 41 pp. — Aspects de la politique économique et sociale du Congo belge (Conférence faite à la Société royale de Géographie d'Anvers, 16.12.1946). — Aspecten van de economische en sociale politiek in Belgisch Congo (Conférence faite à l'Université de Gand le 19.12.1946, à l'initiative du «Koloniale Universitaire Studiekring» et de «Hoger Onderwijs voor het Volk»). Publié dans *Kongo-Overzee*, 12-13 (1946-47), De Sikkel, Antwerpen. — Article sur le Congo de 1937 à 1947. «Ten eventful years», In : Encyclopedia Britannica. 6.1.1947. — Discours à l'exposition «Le Congo en guerre», (Bruxelles, 10.1.1947). — Conférence à l'Institut Agronomique de l'Etat à Gembloux, 4.2.1947. — Sénat : discours relatif au projet de loi contenant le budget des recettes et dépenses extraordinaires. 1.7.1947. 10 p. — De economie van Belgisch Congo (Discours prononcé à la Foire commerciale d'Anvers, 4.11.1947). — Sénat : Interpellation au Ministre des Colonies concernant l'enseignement officiel pour enfants européens au Congo (11.6.1948), 23 pp. — Commission de l'INEAC : allocution du président (23.9.1948). — Un arbre de boisement intéressant pour les régions d'altitude du Congo : *L'Eucalyptus grandis* (Hill) Maiden, *Bull. agr. Congo belge*, 39 (1948-4) : 863-868. — Conférence sur le Congo (Foyer populaire de St Gilles, 16.10.1948). — Discours de rentrée à l'Université Coloniale (23.10.1948). — Le Ruanda-Urundi, *La Revue française*, avril 1949. — Sénat : interpellation au Ministre des Colonies au sujet du budget métropolitain des Colonies (6.4.1949) 6 pp. — Sénat : interpellation au Ministre des Affaires étrangères. 10.5.1949. 11 pp. — Politique coloniale et principes libéraux, *Le Flambeau*, 1949, (3) : 239-257. — Paternalisme ? *Le Matin* (Anvers), 8.7.1951. — Le dilemme du Congo Belge (1951). — L'enseignement officiel au Congo Belge (Conférence à l'Association libérale d'Anvers, 23.10.1951). — Pour une politique coloniale de présence ; *Pourquoi Pas?* (Bruxelles), 9.11.1951. — Propriété foncière, paysannat et bétail *Bull. Soc. belge Etudes Expansion*, 19.11.1951. — Discours prononcé à l'occasion de la réception du Roi à l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer (INU-TOM), 25.5.1952. — L'enseignement laïque au Congo (Discours prononcé à la Ligue de l'enseignement, Bruxelles, 26.10.1952). — Discours d'ouverture du Congrès pour le développement de la civilisation en Afrique (Bukavu, 1953). — Discours prononcé au Congrès Colonial Permanent (juin 1953). — The Belgian Congo before, during and after the war, *Progress* (Unilever House, London), 43 (241).

23 juin 1976.

J. Godding.

Sources : GOEBEL, C. 1945. M. Robert Godding, Ministre des Colonies, *Le Face à Muin* (Bruxelles), 8 septembre 1945. — In memoriam Robert Godding, *La Flandre Libérale* (Gand), 9.12.1953. — LAUDE, N. 1955. In memoriam Robert Godding, 12 pp. — M. Robert Godding est décédé inopinément, *Le Courier d'Afrique* (Léopoldville), 7.12.1953. — Sur la mort de Robert Godding, *Pourquoi Pas? Congo*, 14.12.1953.